

Information sur le programme de lutte contre le harcèlement scolaire « pHARe »

Madame et Monsieur,

Chers parents,

Le programme national de lutte contre le harcèlement scolaire « pHARe », dans lequel l'académie de Nice est pleinement engagée, est un programme de sensibilisation, de prévention, de formation et de traitement des situations de harcèlement en milieu scolaire.

A ce programme s'ajoute le plan interministériel annoncé par le gouvernement le 27 septembre 2023.

Toutes les écoles élémentaires de notre académie sont inscrites au programme pHARe.

Dans chaque circonscription de notre académie, une équipe pluridisciplinaire formée pour aider à la mise en œuvre globale du programme pHARe dans les écoles de la circonscription, et en particulier pour prendre en charge les situations de harcèlement scolaire présumé, et ce dès les premiers signes.

Ces équipes utilisent un protocole bien précis et une méthode issue de la recherche scientifique qui comprend des entretiens avec des élèves qui s'étalent sur une quinzaine de jours.

L'équipe ressource peut être sollicitée à tout moment par l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription afin d'intervenir dans une école, à la suite d'un signalement du directeur ou de la directrice.

Dans ce cadre, votre enfant pourra à tout moment être entendu par un des membres de l'équipe ressource dans le but d'améliorer la situation d'un élève ou le climat scolaire, de manière plus générale, de l'école.

Le pôle académique de lutte contre le harcèlement scolaire